



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chargés d'enseignement

Question écrite n° 66591

Texte de la question

M. André Lebrun souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le statut et le devenir des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive. Si l'arrêt du recrutement du corps des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive date de 1985, plus de 5 000 d'entre eux sont toujours en activité dont près de 4 000 en classe normale. Ayant été recrutée à bac + 3, la majorité des chargés d'enseignement d'EPS, est aujourd'hui répartie entre le 7^e et le 10^e échelon de la classe normale et, n'a bénéficié que de quelques points d'indice lors des revalorisations de 1989 et 1993. Or, les chargés d'enseignement d'EPS effectuent le même service que les professeurs d'EPS, ils sont confrontés à la même complexité, aux mêmes difficultés professionnelles et voient en ces disparités de traitement une raison d'interrogation supplémentaire sur la reconnaissance de leur travail. Depuis de nombreuses années, des réflexions sont menées afin d'étudier les possibilités d'offrir aux chargés d'enseignement d'EPS les mêmes caractéristiques de carrière que celles des professeurs d'EPS. Aussi, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'intégrer les titulaires chargés d'enseignement d'EPS dans le corps professionnel des professeurs d'EPS et, parallèlement, afin d'ouvrir les voies promotionnelles de grade en nombre conséquent.

Texte de la réponse

A la suite des créations d'emplois de hors classe et de classe exceptionnelle intervenues en 2001, dans le cadre du PLF 2002, le Gouvernement propose, par transformations d'emplois de classe normale, 100 emplois pour les CE d'EPS (75 emplois de hors classe et 25 emplois de classe exceptionnelle). Ces transformations d'emplois permettront une augmentation des promotions dans les grades d'avancement. Ces perspectives d'amélioration de déroulement de carrière des CE d'EPS font actuellement l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales concernées.

Données clés

Auteur : [M. André Lebrun](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66591

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5518

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7089